

PROAGRI



HVE Haute Valeur Environnementale

HVE est une **certification officielle** évaluant les pratiques de production sur l'ensemble de votre exploitation. Basée sur une démarche volontaire, elle est accessible à l'ensemble des filières agricoles et se découpe en **3 niveaux de progression** autour de **4 thématiques** :

- la protection de la biodiversité
- la stratégie phytosanitaire
- la gestion de la fertilisation
- la gestion de la ressource en eau

Trois niveaux d'accréditation :

1

AUTO-EVALUATION DES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

- Vous réalisez le diagnostic de votre exploitation sur la base du respect des bonnes conditions agro-écologiques demandées dans la PAC. « Je tiens à jour le registre d'enregistrement de l'usage des Produits Phytosanitaires. »
- Niveau validé par un établissement Société de Conseil Agricole (Chambre d'Agriculture)
- Durée de validité : 1 an

- Vous mettez en place les obligations de moyens, liés aux 4 thématiques. « J'explique ma stratégie d'utilisation des produits phytosanitaires au sein du registre. »
- Vous êtes certifié après visite et contrôle par un organisme certificateur
- Niveau adapté aux accréditations collectives
- Durée de validité : 3 ans

2

CERTIFICATION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

3

- Vos pratiques répondent à la performance environnementale au regard d'indicateurs de résultats. « Je réduis l'usage des Produits Phytosanitaires par rapport à une référence régionale. »
- Permet l'usage du logo et la communication sur le statut d'exploitation à Haute Valeur Environnementale
- Durée validité : 3 ans

CERTIFICATION HVE



PRÊT POUR HVE ?

Vos intérêts à être accrédité niveau 3

- ☒ Vos pratiques sont identifiées et reconnues comme respectueuses de l'environnement.
- ☒ Vous valorisez vos produits auprès des distributeurs et des consommateurs.
- ☒ Vous favorisez le lien avec votre communauté : voisins, collectivités...
- ☒ Vos crédits d'impôts 2021-2022-2023 ; Ex. du CSP Conseil Stratégique Phytosanitaire



Les avantages PROAGRI

Choisir les services de la Chambre d'agriculture, c'est compter sur :

- ☒ Un engagement historique sur les enjeux agro-environnementaux.
- ☒ Une prestation sur-mesure vous proposant un diagnostic et des préconisations détaillées pour obtenir la certification souhaitée.
- ☒ Un organisme accrédité pour la certification du niveau 1.
- ☒ Une prestation reconnue de qualité : certification AFNOR.
- ☒ Un accès à une expertise complémentaire de nos équipes : mobilisation des savoir-faire de la Chambre pour vous accompagner dans vos projets.

Plus d'informations et la liste des organismes certificateurs agréés par le ministère sur notre site internet :

www.gard.chambre-agriculture.fr



INFOS PRATIQUES



Votre référent HVE

Christophe Berdou christophe.berdou@gard.chambagri.fr

06 12 77 33 34

MODALITÉS, TARIFS ET
CONDITIONS DE VENTE
SUR DEMANDE

		Viticulture	Grandes Cultures	Arboriculture	Maraîchage	Elevage
Niveau 1*	Action collective formation	X	X	X	X	X
	Action Individuelle prestation	X	X	X	X	X
Niveau 3	Accompagnement collectif prestation et formation	X	X	X	X	A VENIR
	Accompagnement Individuel prestation	X	X	X	X	A VENIR

* La Chambre d'agriculture du Gard est habilitée à délivrer ce niveau de certification environnementale - habilitation Système de Conseil Agricole.

VOS CONTACTS

Viticulture Louise Caudron 06 20 41 06 92

Arboriculture Audrey Dussaud 06 03 36 86 38

Elevage Isabelle Le-Roch 06 15 64 87 15

Grandes Cultures Thierry Pianetti 06 12 77 37 37

Maraîchage

louise.caudron@gard.chambagri.fr

audrey.dussaud@gard.chambagri.fr

isabelle.le-roch@gard.chambagri.fr

thierry.pianetti@gard.chambagri.fr

NOUS RENCONTRER

Siège : 1120 route de Saint Gilles - 30942 Nîmes Cedex 9

Antenne Alès : 4A Chemin des caves - 30340 Saint-Privat des Vieux



LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION

